



## Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 16 novembre 2024 Saint-Gence

**Présents :** Serge ROUX, maire, Véronique BARINOTTO, Cécile FOUGERAS, Lionel GUILLOT, Jean-Luc DUFOUR et Jean-Pierre FLOC'H, adjoints, Thierry LACHAISE, conseiller délégué, Catherine GUILHEM, Sylvie LAVALLADE, Sylvie REFANCHE, Floriane CLOUX, Philippe CORTES, Joël LAURIERE, Mathieu MEYZE, conseillers municipaux.

**Absents excusés avec délégation de vote :**

Mme Marie-Laure CHARLEUX représentée par M. ROUX Serge

Mme Marie-Claire DUPIC représentée par Mme BARINOTTO Véronique

Madame BARINOTTO Véronique est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations:
  - Cotisation ADM 87
  - Adhésion Fondation du patrimoine
  - Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du BP 2025
  - Tarifs Restaurant Scolaire 2024/2025 – Rectificative
  - Redevance d'occupation du domaine public – Année 2025
  - Tarifs Encart Publicitaire – Année 2025
  - Tarifs Salle Polyvalente – Année 2025
  - Tarifs Gymnase – Année 2025
  - Tarifs Salle rez-de-jardin – Année 2025
  - Tarifs Salle des associations de la mairie – Année 2025
  - Tarifs Salle d'activité sous la cantine – Année 2025
  - Convention de mise à disposition occasionnelle du gymnase entre la municipalité de Saint-Gence et le SIEPEA
  - Convention de groupement de commandes avec Limoges Métropole pour la fourniture de services de télécommunications
  - Convention de renouvellement du groupement de commande pour la location de bennes pour le transport, l'évacuation et le traitement des déchets
  - Convention de prestations de service pour la Défense extérieure contre l'incendie
  - Modification des statuts de Limoges Métropole – transfert de la compétence « Hôtellerie de plein air en bord de rivière de la commune du Palais-sur-vienne »
  - La protection sociale complémentaire des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – Risque prévoyance
  - Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Information
  - SAS T'RHEA – Projet Terres de Chavaignac – Enquête complémentaire

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'examen de deux délibérations supplémentaires :

- Cession d'un tracteur autoportée Kubota
- Fonds de concours en faveur de l'aide au développement des TIC

Sur le chapitre des immobilisations en cours, les sanitaires de l'école primaire ont été payés pour 67.200€, ainsi qu'une partie de l'intervention du cabinet Orkanc (préau sportif) pour 9.662,71€.

Pas d'autre mouvement.

#### 4- Recettes d'Investissement

Pas de versement depuis le dernier conseil municipal.

Des subventions du SEHV ont été notifiées mais non encore versées.

#### B- Tarification pour l'année 2025

- Redevance d'occupation du domaine public - marché
- Encarts publicitaires – Bulletin municipal
- Location de la salle polyvalente
- Location du gymnase
- Location de la salle rez de jardin
- Location de la salle des associations
- Location de la salle d'activités

### INFORMATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

**Objet** : installation classée pour la protection de l'environnement

SAS TRHEA - Projet Terres de Chavaignac – Enquête complémentaire

**FJ** : 1 dossier au format numérique transmis ce jour par courriel

La SAS TRHEA a déposé une demande d'autorisation le 9 août 2023, complétée le 22 décembre 2023, en vue de créer un atelier d'engraissement de 3100 bovins sur quatre sites distincts répartis entre les communes de Nieul et de Peyrillhac. Je vous avais transmis ce dossier en date du 22 février 2024.

L'enquête publique s'est tenue du 11 mars au 12 avril 2024 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur ce projet notamment au regard des éléments de réponse fournis sur la problématique de l'eau et les risques de pollution sur le site de Chavaignac. La question de la gestion des effluents était également soulevée.

Le porteur de projet m'a informé de son souhait de porter des modifications à son dossier. Il propose principalement :

- l'ajustement du nombre de bêtes à la capacité du plan d'épandage limitant ainsi les effectifs à 2120 bovins,
  - le déplacement de la position d'un bâtiment en projet, initialement trop proche des étangs,
  - la réaffectation et le réaménagement de bâtiments existants,
  - la création d'une piste cyclable et plétonne et la participation à l'élargissement d'une voie d'accès au site,
  - la mise en place de zones d'infiltration pour améliorer la gestion des eaux pluviales,
  - des aménagements paysagers pour atténuer l'impact visuel et protéger la biodiversité.
- Je vous transmets le dossier complémentaire déposé par la SAS TRHEA le 27 septembre dernier.

Ces modifications étant considérées comme substantielles, la SAS TRhea a sollicité le 6 août 2024 l'ouverture d'une enquête publique complémentaire en vertu des articles L. 123-14 et R. 123-23 du code de l'environnement. Cette consultation portera sur les avantages et inconvénients de ces modifications pour le projet et pour l'environnement.

Une partie du territoire de votre commune est concernée par le plan d'épandage de cet élevage. Aussi voudrez-vous bien inviter, en application des dispositions du code de l'environnement, votre conseil municipal à donner son avis sur cette demande complémentaire dans les meilleurs délais et au plus tard le 22 novembre 2024, afin de la joindre au dossier d'enquête.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande complémentaire.

***Le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à cette demande complémentaire.***

## DELIBÉRATIONS

### Adhésion à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires et des Elus de la Haute-Vienne (ADM 87), le montant de la cotisation pour l'année 2024 est de 558,26 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de sa cotisation à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne (ADM 87) pour 2024, à hauteur de 558,26 €.*

### Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine, il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2024.

Le montant de la cotisation pour les communes de moins de 3000 habitants pour l'année 2024 s'élève à 200,00 €uros.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200,00 €uros pour l'année 2024.*

### Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du BP 2025

M. le Maire expose que, jusqu'à l'adoption du Budget 2025, ou jusqu'au 31 mars 2025 en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2025 lors de son adoption.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son autorisation à M. le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget 2025, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

### Tarifs Restaurant Scolaire 2024/2025 – Rectificative

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rectifier la délibération n°32-2024 en date du 14 juin 2024.

LE CONSEIL,

- se voit présenter par Monsieur le Maire, la grille des tarifs pour le service de restauration scolaire au cours de l'année 2023-2024 ;
- se voit proposer d'appliquer un nouveau tarif forfait mensuel ;
- se voit proposer d'appliquer une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2024- 2025 ;

TARIFS Commune	Tarif Journalier	Forfait Mensuel	Forfait Périodique	Tarif Journalier Adulte	Forfait Adulte
----------------	------------------	-----------------	--------------------	-------------------------	----------------